

## Problème avec l'organisme CAF

Par **Seb86**, le **19/01/2019** à **11:38**

En date de septembre 2017 il y a eu un indu. Je n'ai jamais reçu aucune lettre d'indu de la part de la caf.

etant par la suite à la MSA, celle ci a remboursé la caf sans m'en informer (en date de mars à août 2018) et lorsque je me suis déplacer, ils m'ont informer que c'était une dette caf. Cependant celle ci était donc remboursée à mon insu.

J'ai fait une demande de CRA (en date de juin 2018) qui a été refusée car la dette avait été déjà remboursée.

N'ayant jamais reçu de courrier par la caf et ayant remboursée cette dette sans mon consentement et sans être au courant. Quelles sont mes recours possible ?

Merci par avance

Par **pragma**, le **20/01/2019** à **14:00**

Bonjour  
Avez vous déménagé ?

Par **Seb86**, le **20/01/2019** à **22:43**

Non je n'ai pas déménagé. Pourquoi ?

Par **pragma**, le **20/01/2019** à **23:41**

Ceci aurait expliqué l'absence de réception des relances de la CAF.  
Ni mail? Ni information dans votre dossier numérique ?

Votre recours pour l'heure, saisir le médiateur de votre CAF .

Par **Seb86**, le **20/01/2019** à **23:51**

Je n'ai reçu aucun mail et j'ai remarqué lors de la demande de CRA que j'avais eu un message sur le compte caf, mais n'étant Plus à la caf je ne m'y connectais jamais.  
De plus, je recevais mes courriers pas voie postale donc c'est assez bizarre.

Pour moi dans la logique, la dette n'a aucun lieu d'être, car les informations données étaient toutes bonnes. Et le fait qu'il refuse d'étudi Ma demande de CRA car j'ai remboursée la dette à mon insu me parait plus qu'anormale.

Je ne sais pas quelles sont mes recours.

Merci à vous

Par **pragma**, le **21/01/2019** à **00:01**

Comme dit plus haut, votre recours pour l'heure, consiste à saisir le médiateur de votre CAF .